

**OBJET    DECISION MODIFICATIVE N° 1/ 2009**  
**AU BUDGET PRINCIPAL**

---

La présente Décision Modificative enregistrée en Section de Fonctionnement les recettes nouvelles. Les efforts déployés par la Ville, en collaboration avec les services fiscaux, ont permis de faire progresser les recettes attendues au Budget Primitif 2009. La prise en compte des notifications sur les dotations a également donné lieu à des ajustements.

La principale dépense proposée en subvention concerne la Caisse des Ecoles ; elle porte sur l'affectation du personnel chargé de la gestion du Projet Educatif Global.

La Section d'Investissement prend en compte une participation de 6 200 000,00 € au titre du PRU - un rapport est soumis à votre examen en vue de vous prononcer sur le compte rendu d'activités, au cours de cette même séance -.

Les opérations budgétaires sont détaillées dans les tableaux joints en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**  
**Robert ANNETTE**

OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 1/ 2009  
AU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/2-14 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

9 abstentions  
(dont 3 votes par procuration)

pour

Monsieur FOURNÉL Dominique, Mesdames ALLIÉ Carmen, TROTET Maryse, Monsieur INGAR Iqbal, Madame HOARAU Patricia, Messieurs BARDIÈRE Jean-Michel, VICTORIA René-Paul, Christian ALBANY et Madame LOCATE Raziah	autres membres présents et mandatés
--	-------------------------------------

Adopte la Décision Modificative n° 1 au Budget principal 2009 qui s'élève, en dépenses et en recettes, à :

- \* 5 058 153,00 € pour la Section de Fonctionnement,
- \* 6 400 000,00 € pour la Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 4 MAI 2009



DECISION MODIFICATIVE N° 1/ 2009 AU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	CPTÉ	FONCT	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BP	DEPENSES	RECETTES
023	023	01	Virement de la section d'investissement	1 912 768,00	2 853 153,00	
011	6188	020	Autres frais divers	2 458 307,00	294 000,00	
011	6281	023	Association des Maires de Grandes Villes de France	14 625,00	803,29	
011	6281	023	Cotisations diverses	9 766,00	-803,29	
65	657361	20	Subventions à la Caisse des Ecoles de Saint-Denis	935 038,00	1 300 000,00	
012	6474	020	Versement aux autres œuvres sociales	0,00	311 000,00	
73	7311	01	Contributions directes	51 000 000,00		3 067 518,00
74	7411	01	Dotations forfaitaire	28 340 000,00		331 137,00
74	74123	01	Dotation de solidarité urbaine	5 030 000,00		497 858,00
74	74833	01	Etat - compensation au titre de la taxe professionnelle	629 000,00		-116 252,00
74	74834	01	Etat - compensation au titre des exonérations des taxes foncières	453 000,00		484 113,00
74	74835	01	Etat - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	1 720 000,00		-178 221,00
75	758	020	Produits divers de gestion courante			972 000,00
			<b>TOTAL</b>		<b>5 058 153,00</b>	<b>5 058 153,00</b>

**DECISION MODIFICATIVE N° 1/ 2009 AU BUDGET PRINCIPAL**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAP	CPTÉ	FONCT	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BP	DEPENSES	RECETTES
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	1 912 768,00		2 853 153,00
16	16441	020	Opérations afférentes à l'emprunt	16 000 000,00		3 546 847,00
23	238	020	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	5 002 125,00	200 000,00	
204	2042	824	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	2 759 578,00	6 200 000,00	
			<b>TOTAL</b>		<b>6 400 000,00</b>	<b>6 400 000,00</b>

ARRETE DES SIGNATURES

P*	5	notes par procuration	Nombre de membres en exercice	55
V*	2	—	Nombre de membres présents	49
C*	3	—	Nombre de suffrages exprimés	54
			Nombre de voix pour	42
			contre	0
			abstentions	12

(Contre « Chapeau »)

Date de convocation du Conseil Municipal  
17 avril 2009

Décision Modificative n° 1/ 2009 au Budget principal présenté par le Maire,  
A Saint-Denis, le 25 avril 2009

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en deuxième séance annuelle,  
A Saint-Denis, le 25 avril 2009

Les membres du Conseil Municipal  
soussignés

*[Handwritten signatures and stamps are scattered across the page. A central stamp reads "Mairie de Saint-Denis". A signature in the middle reads "M. le Maire". Other illegible signatures are present throughout the document.]*

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le  
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le